



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E73930

VALABLE JUSQU'AU

10/05/2026

ÉDITÉ LE 14/03/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/08/1993

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ST DENIS 93 B 390

Siret : 392 175 402 00057

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 66 67

Assurance Responsabilité Travaux :

ACTE IARD 2 723417

Assurance Responsabilité Civile :

ACTE IARD 2 723417

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : REUNION DISTRIBUTION OCEAN INDIEN

Sigle : RDOI
30 RUE CLAUDE CHAPPE
ZAC 2000- BP 40356
97420 LE PORT

Téléphone : 02 62 42 68 10

Fax : 02 62 43 52 92

Portable :

Responsabilité légale :

DIJOUX MICHEL, JACQUES GÉRANT

Site Internet :

E-mail : compta.rdoi@groupe-dijoux.fr

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 265 478

Tranche de classification : CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4211	Fourniture et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles	6	24/02/2023
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)	6	24/02/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

QUALIBAT REUNION
C/O FRBTP
RUE DU PONT
CS 41051
97404 SAINT-DENIS CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.